



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 13 : Programmes d'audits – Méthode de surveillance continue

#### AUDITS PROPRES AU SYSTÈME D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DISTINCTE DES AUTRES DOMAINES DE L'USOAP

(Note présentée par le Qatar)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) aide les États à recenser les forces et les points à améliorer dans leur système de supervision de la sécurité de l'aviation. Il fournit également à l'OACI et aux États une vue d'ensemble, des critères et des évaluations détaillées qui viennent étayer les activités et les décisions aux niveaux national, régional et mondial.

Chaque audit de l'USOAP évalue un système de sécurité de l'aviation civile d'un État et porte, dans les grandes lignes, sur le système de supervision de la sécurité de son autorité de l'aviation civile (AAC) ainsi que sur son service d'enquête sur les accidents (AIG), qui, selon les normes de l'OACI, doit être totalement indépendant.

Les résultats de l'enquête sur le domaine AIG sont toutefois présentés avec ceux de l'enquête sur la supervision de la sécurité et leur sont associés pour déterminer le taux global de mise en œuvre effective (EI). Cette combinaison des résultats occulte la performance de chaque entité, et il est donc plus difficile de s'en servir pour étudier les forces et les points faibles de l'une ou de l'autre. Un taux élevé dû essentiellement à la mise en œuvre effective de la supervision de la sécurité peut ainsi dissimuler le fait que le volet AIG est globalement faible et que l'OACI devrait par conséquent s'y consacrer davantage.

Un audit indépendant et une présentation distincte des résultats du volet AIG permettraient de donner une meilleure idée de l'état actuel de ce domaine et de l'attention particulière qu'il faudrait éventuellement lui accorder par des mesures visant à renforcer le service d'enquête sur les accidents d'aviation et à établir concrètement sa totale indépendance. Il mettrait également en avant l'importance des résultats exhaustifs issus d'enquêtes indépendantes pour améliorer la sécurité.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à demander au Conseil de veiller :

- a) à ce que les audits des systèmes nationaux d'enquête sur les accidents menés par l'OACI soient réalisés indépendamment des autres domaines de l'USOAP ;
- b) à ce que les résultats statistiques relatifs à l'AIG soient présentés séparément de ceux des autres domaines.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique <i>Sécurité</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire.
<i>Références :</i>	Annexe 13 — <i>Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation</i> Annexe 19 — <i>Gestion de la sécurité</i> Doc 9756, <i>Manuel d'enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation, Partie I — Organisation et planification</i> Doc 9735, <i>Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité — Surveillance continue</i>

## 1. CONTEXTE

1.1 L'USOAP fournit des données et des informations précieuses qui permettent aux États de recenser les forces et les domaines à améliorer dans leur système de supervision de la sécurité. Il présente également à l'OACI et aux États une vue d'ensemble, des critères et des évaluations détaillées sur les situations nationales et internationales, qui viennent étayer les activités et les décisions aux échelons national et régional et au niveau de l'OACI.

1.2 À l'heure actuelle, les audits de l'USOAP prennent en charge huit domaines :

- a) législation ;
- b) organisation ;
- c) licences du personnel ;
- d) exploitation des aéronefs ;
- e) navigabilité ;
- f) enquête sur les accidents ;
- g) services de navigation aérienne ;
- h) aérodromes.

1.3 Les résultats d'audit comprennent des détails statistiques qui combinent les résultats de tous ces domaines.

## 2. ANALYSE

2.1 La majorité des questions de protocole de l'USOAP concerne directement l'organisation et les activités de l'AAC. Le volet des enquêtes sur les accidents d'aviation fait figure d'exception.

2.2 Cependant, le service AIG est censé être entièrement indépendant du reste de l'organisation de la supervision de la sécurité de l'aviation d'un État, comme le soulignent l'Amendement n° 15 de l'Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation*, et la mise à jour ultérieure du Doc 9756, *Manuel d'enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation*, Partie I — *Organisation et planification* de l'OACI. Par ailleurs, les définitions figurant dans l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité* renforcent l'idée que l'AIG ne relève pas du système de supervision de la sécurité.

2.3 Pourtant, lorsque le volet AIG fait l'objet d'un audit dans le cadre de l'USOAP, ses résultats sont inclus dans le rapport d'ensemble et associés aux autres domaines, ce qui produit une seule représentation statistique de l'EI.

2.4 Ces résultats combinés ne donnent pas aux responsables politiques une vision claire des forces et des domaines à améliorer dans leur système de supervision de la sécurité, et ils n'aident pas non plus les responsables des AAC à prendre les décisions qui leur permettraient de renforcer et d'améliorer leurs systèmes et leurs processus.

2.5 Ces rapports combinés donnent également l'impression que l'OACI perçoit toujours l'AIG comme une composante du système de supervision de la sécurité de l'aviation, ce qui va à l'encontre de l'Annexe 19 et des autres références évoquées plus haut.

2.6 Des audits de l'AIG ont d'ores et déjà été menés indépendamment des autres domaines dans plusieurs États, sans aucun problème.

2.7 L'OACI a déjà séparé le domaine de la sûreté (qui est pris en charge par l'AAC dans nombre d'États) de l'USOAP avec la mise en place du Programme universel d'audits de sûreté (USAP). Grâce à cette séparation, les États ont une idée claire de l'état de leurs systèmes de supervision de la sûreté et peuvent établir des parallèles pertinents avec les résultats des audits de la supervision de la sécurité, tirant ainsi des enseignements qui leur permettent d'améliorer chacune de ces activités.

2.8 Un audit indépendant et/ou une présentation des résultats de l'AIG distincte des autres domaines de l'USOAP donnerait une meilleure idée de l'état actuel des systèmes d'enquête sur les accidents d'aviation. Il soulignerait l'importance du service d'enquête sur les accidents d'aviation et de son indépendance totale. Il aiderait les plus hautes autorités de l'État à reconnaître le rôle de ce service et à prendre les décisions qu'il convient pour le renforcer concrètement.

2.9 Si la suite à donner proposée est approuvée, il suffira de réviser quelques questions de protocole des volets « législation » (LEG) et « organisation » (ORG) afin d'exclure les aspects liés à l'AIG, et de transférer l'évaluation de ces derniers au questionnaire propre à l'AIG.